

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2007

Convocation des membres du Conseil	7.11.2007
En exercice	20
Présents	14
Pouvoirs	4
Excusés	2

L'an deux mil sept, le 17 novembre à 10 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NERAUD, Maire.

Etaient présents : M. NERAUD, Maire, MM. CHARVILLAT, Mmes LEROY, GUILLAUME, MM. TROJANI, DOUCHET, Maires-adjoints ; MM. DOUCET, DELPORTE, MM. DELION, Mme CHAPEL MM. DESJEUNES, CAMBIER, VIAUD, DE SEQUEIRA, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme HOUDEVILLE	mandataire : M. DOUCHET
M. COTTON	mandataire : M. CHARVILLAT
Mme BOITTE	mandataire : Mme GUILLAUME
M. FRISCH	mandataire : M. VIAUD

Etaient excusés :

Mme CLEMENT et Mme MARTINS

Mme GUILLAUME est élue Secrétaire.

M. NÉRAUD indique qu'en raison du temps limité de la présente séance, le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2007 sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente M. MAQUA Emilien, récemment embauché aux Services Techniques de la ville en tant que Responsable du Service de l'eau et de l'assainissement.

Le quorum étant atteint, M. NERAUD poursuit la séance en abordant les différents points de l'ordre du jour.

Le Conseil, unanime,

APPROUVE la modification du plan local d'urbanisme, après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire-enquêteur.

En réponse à une interrogation de Mme CHAPEL sur la mise en œuvre éventuelle d'un nouveau plan de circulation afin de renforcer la sécurité des enfants aux abords du groupe scolaire, M. NÉRAUD indique que la question sera étudiée en temps utile avec toute l'attention nécessaire.

DECIDE de modifier le budget communal comme suit :

Article	Programme	DEPENSES		RECETTES
021				15.000.00
023			15.000.00	
218.4	192		2.500.00	
231.3	176		33.000.00	
	176			3.000.00
	176		25.000.00	
231.3	207	-15.000.00	62.691.00	
231.3	192	- 2.500.00		
231.5	176	- 25.000.00		
231.5	207	-62.691.00		
606.36		- 3.000.00		
623.2		- 5.000.00		
657.4			5.000.00	
738.1				12.000.00

AUTORISE le Maire à encaisser auprès de Groupama, pour le compte de la Commune :

- 7.156,93 € en règlement d'un sinistre sur le mobilier urbain
- 3.759,47 € en remboursement de réparations sur un candélabre accidenté

FIXE divers tarifs au Musée du Verre et de ses Métiers et DECIDE de modifier la régie pour permettre l'encaissement d'arrhes versés par les organisateurs de visites groupées.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec :

- l'Ecomusée de l'Avesnois pour la location de l'exposition « Verre et Santé »
- l'UDOTSI du Loiret dans le cadre d'un partenariat « PROMOUVOIR LE LOIRET C'EST MON METIER ».

DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint du patrimoine catégorie C 2° classe au Musée du verre et de ses métiers
- l'institution d'une NBI pour ledit agent
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe en poste de 1° classe, permettant la promotion d'un agent du service de l'eau.

Mme GUILLAUME informe le Conseil de la participation de deux classes de l'école élémentaire de Dordives au concours « Dessine-moi ta Commune » organisé par l'Association des Maires de France. L'un des deux dessins sélectionné par le jury communal a reçu le premier prix de l'Association Départementale des Maires du Loiret, ce qui lui a permis de concourir au niveau national ; mais il n'a malheureusement pas été retenu.

Afin de récompenser les élèves de leur participation, une remise de prix aura lieu le vendredi 30 novembre prochain à la Mairie, à laquelle les membres Conseil sont conviés.

M. NÉRAUD fait part de l'attribution, par le Conseil Général, d'une subvention pour la création d'un poteau d'incendie et d'une réserve pour le renforcement de la défense incendie du Parc d'Activités de la Colline, et d'une subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes pour l'organisation du concert de Raphaël FAYS qui aura lieu le 2 décembre prochain en l'Eglise de Dordives.

M. TROJANI fait un point sur les travaux en cours.

La réfection de l'avenue des Aulnoys a été réalisée tout récemment. La portion de route située de la propriété de M. Dorlin au rond-point de la borne milliaire n'a pas été terminée. Il sera demandé à l'entreprise d'y remédier rapidement.

Les travaux d'eaux pluviales à l'angle de la rue des Prés commenceront la semaine prochaine.

Concernant l'aménagement de la rue Mangine, une réunion d'information avec les riverains sera programmée avant les fêtes de fin d'année, pour un démarrage du chantier en janvier.

La réception des travaux de la déviation de la RD 62 aura lieu le vendredi 30 novembre prochain à 10 h 30.

M. TROJANI informe le Conseil que les illuminations dans la ville seront mises en place le 3 décembre 2007.

Le Conseil, unanime,

AUTORISE le Maire à signer l'acte :

- de vente d'un terrain dans le parc d'activités de la Colline à M. VANDECANDELAERE, en vue de l'installation future de la Société S.T.D. ;
- d'acquisition de deux parcelles appartenant à la succession VOGEL.

TOUR DE TABLE

M. DE SEQUEIRA informe le Conseil, qu'au titre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, une subvention de 9000 € a été attribuée à l'Association Centre de Loisirs de Dordives, suite au dossier qu'elle a présenté en faveur d'actions en direction des jeunes relatives à la citoyenneté et à la prévention des comportements dangereux.

M. VIAUD demande si la réalisation d'une voie piétonne le long de la rue des Acacias, qui est de plus en plus fréquentée par les piétons, ne pourrait pas être envisagée dans un futur programme de travaux, ainsi que la pose de quelques bancs. M. NÉRAUD indique que la question sera étudiée.

M. le Maire fait remarquer que les toilettes situés dans l'ancien cimetière sont devenus vétustes et ne sont pas adaptés aux personnes handicapées. Il faudra penser à leur rénovation à bref délai.

Concernant l'église, M. NÉRAUD propose de faire venir l'architecte des Bâtiments de France pour effectuer un diagnostic sanitaire.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10 h.50 mn.

